



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1^{er} mars 2024

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : données
et indicateurs relatifs au Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2023/325 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui est soumis à la Commission pour examen et décision.

* E/CN.3/2024/1.



Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a chargé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts a été adopté par l'Assemblée dans sa résolution 71/313 sur les travaux de la Commission de statistique relatifs au Programme 2030.

2. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés en 2023 conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique et à la décision 54/101 de la Commission (voir E/2023/24). À la section II du rapport, le Groupe d'experts résume ses travaux sur la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs. À la section III, il présente les critères spécifiques et les exigences détaillées concernant les soumissions pour l'examen global du cadre d'indicateurs de 2025. À la section IV, il présente les travaux et le plan de travail des Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable. À la section V, il présente son programme de travail pour 2024. Enfin, les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

3. En 2023, le Groupe d'experts a tenu six réunions virtuelles réservées à ses membres et, en février, une réunion virtuelle ouverte axée sur l'examen complet du cadre des indicateurs pour 2025. Le Groupe d'experts a organisé sa quatorzième réunion, accueillie par Statistics Denmark du 23 au 25 octobre à Copenhague. La réunion a rassemblé plus de 100 participants, parmi lesquels des représentants d'États Membres, d'entités et organismes internationaux et d'autres parties prenantes, ainsi que des participants ayant assisté à la réunion en ligne. Lors de cette réunion, les participants ont : examiné la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs ; passé en revue les travaux menés par les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable ; mis à jour la classification par catégories en se fondant sur l'examen annuel relatif à la disponibilité des données et examiné les lacunes en matière de données ; examiné les propositions de mise à jour des métadonnées ; discuté des critères spécifiques et des préparatifs pour l'examen complet de 2025 ; partagé les bonnes pratiques en matière de suivi des objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional et national, et d'activités de renforcement des capacités ; présenté les avancées de leurs travaux sur la ventilation des données, l'inclusivité des données, l'innovation dans le domaine des données et les partenariats ; convenu du plan de travail du Groupe d'experts pour 2024.

4. Conformément au mandat du Groupe d'experts, une rotation de ses membres a eu lieu en juin 2023. Ses membres actuels sont : Antigua-et-Barbuda, le Brésil, le Burkina Faso, le Canada, le Danemark, l'Égypte, l'Équateur, le Guatemala, la Guinée équatoriale, le Guyana, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kirghizistan, Madagascar, le Malawi, les Philippines, la République de Moldova, le Rwanda, la Sierra Leone, la Suède, les Tonga, et la Tunisie.

A. Examen méthodologique du cadre d'indicateurs et mise à jour de la classification par catégories

5. En mai 2023, après des consultations approfondies, le Groupe d'experts a approuvé les mesures à intégrer à l'indicateur 17.18.1 relatif aux capacités statistiques. Trois éléments sont proposés pour l'indicateur : l'indice de couverture de l'Inventaire des données ouvertes (Open Data Inventory) d'Open Data Watch ; le pilier 4 des indicateurs de performance statistique élaborés par la Banque mondiale, pour les sources de données ; le pilier 5 des indicateurs de performance statistique, concernant l'infrastructure des données. La Banque mondiale et Open Data Watch seront ensemble les organismes responsables de cet indicateur.

6. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a examiné la disponibilité (au mois d'octobre 2023) des données se rapportant à tous les indicateurs dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population dans chaque région où les indicateurs s'appliquaient, pour lesquels il existait des données. L'examen a été présenté à la quatorzième réunion. Dix indicateurs remplissaient les critères pour être reclassés de la catégorie II à la catégorie I, à savoir les indicateurs 4.3.1, 4.c.1, 5.1.1, 8.3.1, 8.5.1, 8.7.1, 8.8.2, 11.3.1, 11.6.1 et 11.7.1. La sous-composante d'un indicateur a été reclassée de la catégorie II à la catégorie I : indicateur 6.3.1 (composante nationale). Un indicateur, qui était classé à la catégorie I, relève désormais de plusieurs catégories (les composantes de ces indicateurs n'appartiennent pas toutes à la même catégorie) après qu'une sous-composante a été reclassée de la catégorie I à la catégorie II [4.1.1 a)].

7. D'après la classification par catégorie mise à jour à l'issue des examens, sur les 231 indicateurs uniques, 157 relèvent de la catégorie I, 66 de la catégorie II et 8 relèvent de plusieurs catégories à la fois. Le Secrétariat mettra à jour la classification par catégories annuellement à la suite de l'examen de la disponibilité des données pour les indicateurs des catégories I et II et publiera les dernières informations disponibles sur la page Web correspondante¹.

8. Au 23 octobre 2023, la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable comprenait des données relatives à 226 des 231 indicateurs uniques et plus de 2,7 millions d'entrées. L'un des cinq indicateurs uniques pour lesquels aucune donnée n'est disponible (contre 12 en 2022) est le nouvel indicateur susmentionné (17.18.1) adopté en 2023, qui devrait relever de la catégorie I. Les métadonnées de cet indicateur sont désormais disponibles et les données le seront prochainement. En ce qui concerne les quatre autres indicateurs sans données, les données relatives à l'indicateur 1.b.1 devraient être soumises en décembre 2023, et celles relatives aux trois autres (5.2.2, 11.3.2 et 15.7.1/15.c.1) devraient être mises à disposition en 2024.

9. Lors de la quatorzième réunion du Groupe d'experts, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a proposé un indicateur pour l'objectif 11.c, qui n'a toujours pas été mesuré. L'indicateur proposé est « aide publique au développement destinée aux infrastructures ». Après examen des différentes options, cette proposition est actuellement l'indicateur global le plus pratique et le plus approprié pour le suivi de l'objectif 11.c. ONU-Habitat soumettra un plan de travail pour le développement et la compilation de cet indicateur.

¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/> (en anglais seulement).

B. Améliorations annuelles proposées

10. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale ainsi qu'au plan et aux critères établis par le Groupe d'experts en ce qui concerne les améliorations mineures pouvant être apportées chaque année (E/CN.3/2017/2, par. 21), le Groupe d'experts a examiné la liste des améliorations proposées par ses membres et les organismes responsables et s'est accordé sur six améliorations concernant les indicateurs 7.b.1 (repris de 12.a.1), 11.7.2, 16.1.3, 16.3.1, 17.6.1 et 17.18.1 (voir annexe I du présent rapport) devant être présentées à la Commission pour examen.

C. Examen des métadonnées et sous-groupe d'experts sur les métadonnées

11. L'une des tâches du Groupe d'experts consiste à examiner régulièrement les nouveautés et les questions de méthodologie relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et à leurs métadonnées, notamment les éléments rédactionnels, la grammaire, la cohérence et l'homogénéité. Ainsi, le Groupe examine régulièrement les métadonnées se rapportant aux indicateurs du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment lorsqu'un organisme responsable revoit la méthode de calcul associée à un indicateur.

12. En plus des examens continus des mises à jour des métadonnées, le sous-groupe sur les métadonnées formé en 2020 a procédé à un examen complet et approfondi des métadonnées, dans le but d'en améliorer la qualité globale. Un total de 241 fichiers de la base de métadonnées (11 indicateurs comprennent plus d'un fichier) ont été examinés en deux fois. Le sous-groupe a achevé l'examen d'un premier lot de 131 fichiers de métadonnées en décembre 2021, et 116 ont été mis à jour par les organismes responsables, puis téléchargés dans l'inventaire des métadonnées. L'examen du deuxième lot (110 fichiers de métadonnées) s'est achevé en novembre 2022, et 47 ont été mis à jour par les organismes, puis téléchargés dans l'inventaire des métadonnées. Le Groupe d'experts prie instamment les organismes responsables de soumettre des commentaires et des modifications sur les 78 fichiers de métadonnées restants (15 du premier lot et 63 du second lot) afin qu'il puisse finaliser l'examen et achever son travail.

D. Indicateurs de substitution

13. En août 2022, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a soumis au Groupe d'experts l'idée d'utiliser un indicateur de substitution pour l'indicateur 2.4.1 « proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable », compte tenu de la très faible disponibilité de données pour cet indicateur. Une première proposition avait été présentée au Groupe en décembre 2022, à la suite de quoi des débats ont eu lieu à la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique, en mars 2023, au cours desquels certains États Membres ont demandé que le Groupe d'experts et la FAO travaillent ensemble à améliorer la proposition afin de trouver un indicateur de substitution que les États Membres pourraient accepter. Le Groupe d'experts a réuni un petit groupe informel de pays afin d'examiner les critères mesurables de la proposition et d'en établir une nouvelle. Ce groupe s'est réuni quatre fois et comprenait des membres des pays suivants : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Norvège et Suède, ainsi que d'Eurostat. Un indicateur de substitution a été approuvé pour l'indicateur 2.4.1, composé de sept sous-indicateurs (voir annexe II du présent rapport).

14. La proposition d'indicateur de substitution révisée a été présentée au Groupe d'experts réuni en plénière lors d'une séance ouverte tenue en octobre 2023. L'Inde s'est dite préoccupée par le fait que les sous-indicateurs de l'indicateur de substitution ne couvraient pas entièrement tous les aspects de l'agriculture durable. Le Groupe d'experts a admis ces préoccupations, et a noté que l'indicateur proposé représentait la meilleure option disponible sur le moment. Néanmoins, il a de nouveau souligné la nécessité pour la FAO de poursuivre ses activités de développement des capacités avec les pays afin qu'ils soient mieux à même de présenter des données pour l'indicateur officiel.

E. Mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable

15. Conformément à son plan de travail approuvé, le Groupe d'experts s'est concentré sur : l'application du cadre d'indicateurs et sur le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable, notamment en améliorant la disponibilité des données pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; l'utilisation de sources de données non traditionnelles et innovantes pour les indicateurs ; les besoins de renforcement des capacités pour le suivi des objectifs ; la ventilation des données et le caractère inclusif de celles-ci ; la communication et la présentation des données ; les plateformes, tableaux de bord, portails et autres outils d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs. Conformément à son plan de travail, le Groupe d'experts a invité les pays, les organismes et les parties prenantes à développer les différentes initiatives portant sur ces questions lors de leurs réunions publiques. En outre, le Groupe d'experts a conduit une troisième enquête afin de recueillir, auprès des pays et des commissions régionales, de brèves descriptions présentant les bonnes pratiques dans ces domaines. Le 30 novembre 2023, 75 pays et quatre commissions régionales avaient répondu au questionnaire et communiqué des résumés succincts dans lesquels ils avaient présenté leurs bonnes pratiques, donné des liens vers des sites Web ainsi que d'autres informations ou documents et formulé des observations au sujet des difficultés qu'ils avaient rencontrées ou des suggestions à l'attention du Groupe d'experts.

16. Dans le cadre des trois séries de questionnaires envoyés en 2021, 2022 et 2023, 106 pays au total ont soumis des contributions. Lors de la dernière série, 17 pays ont répondu pour la première fois et 59 ont donné des informations actualisées. Le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable sera mis à jour régulièrement et servira de document évolutif que les pays et les commissions régionales pourront utiliser comme point de référence et répertoire de ressources.

F. Renforcement des capacités à l'appui des objectifs

17. Dans sa décision 53/101, la Commission de statistique a souligné que les pays avaient toujours besoin d'un soutien technique et financier accru pour renforcer leur capacité de suivi des objectifs et s'est déclarée favorable à l'utilisation de la plateforme « UN SDG: Learn » comme base de connaissances pour le renforcement des capacités permettant de réunir des ressources d'apprentissage en ligne, des documents et des orientations pour le suivi des objectifs. En réponse à cette demande, la page de formation statistique « UN SDG: Learn² » a été élaborée afin d'y réunir les

² Voir <https://www.unsdglearn.org/> (en anglais seulement).

activités de renforcement des capacités et les ressources y allouées par objectif de développement durable, cible et indicateur, thème transversal et région (essentiellement des contributions des commissions régionales et d'autres organisations régionales). Le Groupe d'experts encourage les organismes responsables, les commissions régionales et les autres partenaires à fournir des ressources d'apprentissage en ligne, des documents et des orientations pour le suivi des objectifs, afin qu'ils soient inclus sur la page des statistiques. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat continuera d'assurer un suivi auprès des organismes responsables et des autres partenaires afin qu'ils intègrent les formations, ressources d'apprentissage en ligne et autres ressources pertinentes élaborées par leurs soins à la plateforme.

III. Critères spécifiques et exigences détaillées en matière de soumission pour l'examen complet de 2025

18. Comme suite à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, le cadre global d'indicateurs doit faire l'objet d'un examen complet par la Commission lors de sa cinquante-sixième session, qui se tiendra en 2025. En conséquence, le Groupe d'experts a examiné et approuvé les principes directeurs et le calendrier de l'examen complet lors de sa treizième réunion en novembre 2022. À sa cinquante-quatrième session, la Commission a ensuite pris note des principes directeurs et du calendrier [voir E/2023/24, décision 54/101 l)]. Lors de sa quatorzième réunion, en octobre 2023, le Groupe a poursuivi les préparatifs de l'examen complet de 2025, notamment en convenant de critères spécifiques et d'exigences détaillées concernant les soumissions, comme indiqué ci-dessous.

19. Le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur un ensemble de critères spécifiques afin de fournir des orientations pratiques pour l'élaboration de propositions d'indicateurs au cours de l'examen complet de 2025 :

a) L'objectif de l'examen est de conserver le même nombre d'indicateurs afin de ne pas modifier de manière significative le cadre original, qui est déjà appliqué dans la plupart des pays, et de ne pas alourdir la charge des systèmes statistiques nationaux en matière de communication de l'information ;

b) L'indicateur proposé doit reposer sur une méthodologie approuvée (les propositions d'indicateurs de catégorie III ne seront pas étudiées) et les données doivent être disponibles pour au moins 40 % des pays et de la population dans les différentes régions où l'indicateur est pertinent et se prêter à un suivi à l'échelle mondiale ;

c) En tenant compte des deux premiers critères :

i) La création d'un indicateur supplémentaire ne peut être envisagée que dans des cas exceptionnels, lorsqu'un aspect crucial d'une cible n'est pas suivi par le(s) indicateur(s) actuel(s) ou pour couvrir un problème majeur ou émergent qui n'est pas couvert par le(s) indicateur(s) existant(s) ;

ii) Une suppression peut être envisagée dans le cas d'un indicateur de catégorie II pour lequel aucune donnée n'a été enregistrée dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ou dont la mise en œuvre s'est avérée difficile pour les pays. Un remplacement sera proposé si l'indicateur supprimé est le seul utilisé pour le suivi de la cible correspondante ;

iii) Des ajustements ou des remplacements seront envisagés lorsque l'indicateur ne correspond pas bien à la cible ou ne la suit pas bien ;

d) Le Groupe d'experts a également fourni des critères et des éléments de réflexion supplémentaires, comme suit :

- i) L'ajout d'un sous-indicateur à un indicateur existant est déconseillé car cela alourdit la charge que représente la communication de l'information ;
- ii) Toute proposition de remplacement ou d'ajout d'un indicateur doit éviter au maximum l'utilisation de sous-indicateurs afin de garantir que le cadre ne s'étende pas ;
- iii) Le Groupe d'experts examinera attentivement toutes les propositions afin de s'assurer que l'inclusion de sous-indicateurs supplémentaires n'entraîne pas une augmentation de la charge de la communication de l'information.

20. En outre, le Groupe d'experts a abordé les exigences précises concernant les soumissions pour le prochain examen complet et a convenu que chaque soumission doit comprendre toutes les informations énumérées ci-dessous, faute de quoi elle ne sera pas prise en considération par le Groupe :

a) Un résumé de la proposition d'indicateur (pas plus de deux pages, en utilisant le modèle fourni), à savoir :

- i) Contexte et fondement de la proposition ;
- ii) Des informations sur la manière dont la méthodologie est devenue une norme internationale et sur l'organe directeur qui l'approuve ;
- iii) Sources et disponibilité des données ;

b) Des métadonnées détaillées conformément au modèle de métadonnées ;

c) Les données disponibles ou un lien vers la localisation des données ; les données doivent être disponibles pour au moins 40 % des pays et de la population dans les différentes régions où l'indicateur est pertinent ; un plan d'extension de la couverture des données doit être inclus si la densité de la couverture actuelle est inférieure à 50 % ;

d) Tous les documents méthodologiques disponibles ou des liens vers ces documents.

IV. Travaux sur la ventilation des données, groupes de travail et équipe spéciale du Groupe d'experts

21. En 2023, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur la ventilation des données. Des travaux ont également été réalisés par les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable. Les groupes de travail et l'équipe spéciale se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leurs mandats respectifs³.

A. Travaux sur la ventilation des données

22. Sous la direction du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, la Division de statistique a continué à mettre à jour l'ensemble d'outils

³ On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition de chaque groupe de travail, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

pour l'application de l'estimation sur petits domaines aux objectifs de développement durable. La Division de statistique, en collaboration avec la Division de statistique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a lancé une formation en ligne sur l'estimation sur petits domaines en août 2023. Des sessions guidées ont été proposées avec le soutien des commissions régionales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une version française de la formation, soutenue par l'initiative Data for Now, est en cours de finalisation. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales demande que davantage de partenaires soutiennent les pays par l'intermédiaire de la formation en ligne. En outre, comme indiqué à la section II du présent rapport, le Groupe d'experts a invité les pays, les commissions régionales et les organismes internationaux à faire part de leurs bonnes pratiques en matière de ventilation des données, dont il est rendu compte sur le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable. Il a également demandé à son groupe de travail sur l'information géospatiale de donner des orientations sur la ventilation des données par emplacement géographique, qui sont présentées en détail à la section IV.C ci-après.

B. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

23. Actuellement présidé par le Mexique, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est composé de représentantes et représentants de 12 États Membres et de 10 organismes internationaux. Le Groupe de travail organise des réunions virtuelles régulières et des réunions annuelles en marge des manifestations mondiales concernant la norme SDMX.

24. Depuis sa publication officielle en 2019, la définition de structure des données afférentes aux indicateurs a été régulièrement mise à jour et synchronisée avec la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, comme c'est également le cas de l'ensemble mondial de données relatives aux objectifs publié par la Division de statistique sur l'interface de programmation d'applications (API) SDMX. Le Groupe de travail gère la définition de structure des données relatives aux indicateurs, ainsi que la définition de la structure des métadonnées et continue de résoudre des problèmes complexes de modélisation des données qui concernent la base de données mondiale relative aux objectifs de développement durable, la définition de structure des données et le jeu de données des objectifs de développement durable.

25. En 2022, la Division de statistique a collaboré avec les organismes responsables pour développer les échanges de données fondés sur la norme SDMX, dont il a été prouvé qu'ils permettent d'accroître l'efficacité et de réduire la charge de travail liée à la communication de l'information. Le renforcement des capacités des organismes responsables a eu lieu au début de l'année 2023 et les échanges fondés sur la norme SDMX ont ensuite augmenté. Actuellement, plus de 40 % des données composant la base de données mondiale sont transmises entre les organismes responsables et la Division selon la norme SDMX. L'échange de données s'est également poursuivi avec les pays, qui soumettent leurs ensembles de données à un laboratoire de données pour les objectifs sur la Plateforme de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. En outre, les commissions régionales et d'autres organisations internationales échangent des données et métadonnées statistiques selon la norme SDMX avec les États Membres.

26. La Division de statistique a continué de publier l'ensemble de métadonnées de référence sur les objectifs de développement durable dans un format lisible par machine via une API SDMX. Ainsi, les données sont liées à des métadonnées, ce qui permet aux utilisateurs de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable d'accéder facilement à des métadonnées de référence pour les indicateurs qu'ils consultent. Les métadonnées de l'API SDMX sont collectées pour être traduites automatiquement dans d'autres langues dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale sur la traduction des métadonnées de référence relatives aux objectifs de développement durable.

27. La Division de statistique et ses partenaires ont continué de mener des activités de renforcement des capacités⁴. Les stages de formation pour les pays de la région arabe ont été assurés conjointement par la Division et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Ainsi, la CESAO a établi des échanges de données fondés sur la norme SDMX avec 17 pays de la région et projette de le faire avec les autres pays dans un futur proche. Dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne et en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), sept pays africains ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités ; il est prévu de mettre à disposition dans un avenir proche des tableaux de bord fondés sur la norme SDMX pour les objectifs de développement durable. Un cours d'apprentissage en ligne sur l'emploi de la norme SDMX pour les objectifs, mis au point par le Groupe de travail, est disponible depuis janvier 2023.

28. Le Groupe de travail a continué de gérer le portail d'information sur l'emploi de la norme SDMX pour les objectifs de développement durable, lequel fournit des liens et des références concernant les structures, les lignes directrices, les manuels et d'autres supports de formation relatifs à la norme SDMX.

C. Groupe de travail sur l'information géospatiale

29. Présidé par l'Irlande et la Colombie, le Groupe de travail sur l'information géospatiale⁵ se compose de représentants et représentantes de 13 États membres, de 9 organismes responsables et de 3 commissions régionales, ainsi que d'autres invités et experts. Il convoque régulièrement des réunions virtuelles ainsi que des réunions plénières semestrielles, et fait officiellement rapport au Groupe d'experts. En raison de la nature complémentaire et transversale du Programme 2030, le Groupe de travail a contribué également, avec le Secrétariat, à l'élaboration d'un rapport (voir E/C.20/2023/11/Add.1⁶) présenté au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique ». Kevin McCormack (Irlande) a récemment été remplacé par Mary Smyth (Irlande) à la coprésidence du Groupe de travail. Sandra Moreno (Colombie) reste l'autre coprésidente.

30. À sa cinquante-quatrième session, dans sa décision 54/101, la Commission de statistique a pris acte avec satisfaction du document de référence contenant des exemples de mise en œuvre du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable (ventilation des objectifs par zone géographique) et encouragé l'intensification des activités de renforcement des capacités visant à aider les pays dans ces domaines. Le document contient des exemples de la manière dont les pays et les organismes responsables qui les

⁴ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/sdmx-working-group/> (en anglais seulement).

⁵ Voir <https://ggim.un.org/UNGGIM-wg6/> (en anglais seulement).

⁶ Voir <https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-Session/documents/> (en anglais seulement).

accompagnent ventilent les objectifs par zone géographique dans le contexte du plan d'étapes. La désagrégation des indicateurs par zone géographique offre un mécanisme qui permet d'accroître le potentiel d'analyse des données, les transformant en un outil de haute qualité, cohérent, intégrable, accessible et actuel pour la production d'informations permettant une prise de décision plus précise et en temps réel. La ventilation par zone géographique, seule ou en combinaison avec d'autres paramètres (sexe, âge, revenu, migration, handicap), permet de mettre en évidence des disparités sociétales existantes mais masquées, en plaçant au premier plan de l'analyse les segments vulnérables, précaires et marginalisés de la population.

31. Après l'adoption du plan d'étapes en 2022 et dans le contexte du prochain examen complet, qui aura lieu en 2025, il est plus que jamais possible d'utiliser l'information géospatiale pour faciliter la production, la mesure, le suivi et la diffusion d'indicateurs intégrant des renseignements géospatiaux. En conséquence, en 2024, les travaux du Groupe de travail seront orientés vers des activités de promotion et d'information sur les possibilités d'innovation qu'offre l'information géospatiale pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. En outre, le Groupe de travail continuera de faire connaître le plan d'étapes en organisant des événements et des séminaires et en compilant divers exemples montrant comment les indicateurs relatifs aux objectifs reposant sur des données géospatiales peuvent être produits, contrôlés, mesurés et diffusés, afin de mettre à jour et d'élargir sa liste d'indicateurs pour lesquels les données géospatiales peuvent apporter une contribution directe ou significative. À sa quatorzième réunion, le Groupe d'experts a approuvé le plan de travail du groupe de travail pour 2024.

D. Équipe spéciale sur le tourisme durable

32. L'équipe spéciale sur le tourisme durable a été créée par le Groupe d'experts en août 2022, conformément à la décision prise par la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session (voir E/2022/24, décision 53/101). Elle est présidée par le Canada et réunit 13 États Membres et quatre organisations internationales et régionales⁷. Le secrétariat est assuré par la Division de statistique. À sa cinquante-quatrième session [voir E/2023/24, décision 54/101 m)], la Commission a demandé à l'équipe spéciale de formuler une proposition détaillée pour améliorer le suivi de la cible 8.9, à achever à temps pour pouvoir la soumettre dans le cadre de l'examen complet de 2025, en tenant compte et en tirant parti des travaux réalisés par d'autres groupes travaillant dans ce domaine et des infrastructures statistiques existantes des pays.

33. L'équipe spéciale a tenu trois réunions virtuelles. Lors de ses débats, elle a examiné la définition du « tourisme durable » et a demandé à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) de puiser dans sa base de données sur le tourisme pour fournir une liste d'indicateurs potentiels relatifs au tourisme durable, en se concentrant sur ceux dont les méthodologies sont solides et la densité de la couverture satisfaisante. Les membres de l'équipe spéciale ont également entendu un exposé de la Division de statistique sur le processus, les principes directeurs, les critères spécifiques et le calendrier de l'examen complet de 2025. Il a été souligné que, lors de l'examen complet, le Groupe d'experts devrait tenir compte de la dimension totale du cadre global d'indicateurs, qui limite donc le nombre d'indicateurs relatifs au tourisme durable qui pourraient être ajoutés de manière réaliste au cadre.

34. Par la suite, l'OMT a proposé d'ajouter deux indicateurs à la cible 8.9 : a) le nombre d'employés dans les industries du tourisme et b) la consommation nationale

⁷ <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/task-team-sustainable-tourism/>.

nette d'énergie par les industries du tourisme par visiteur et par nuitée. Les principales raisons de ces ajouts sont, dans le premier cas, l'importance de l'emploi dans le tourisme dans de nombreuses économies (en particulier celles des petits États insulaires en développement) et, dans le second cas, les avantages que représente l'ajout d'un indicateur permettant de mesurer la dimension environnementale du tourisme durable.

35. Lors de l'examen des indicateurs relatifs au tourisme durable proposés, les membres de l'équipe spéciale ont mis l'accent sur les indicateurs qui sont prêts à être utilisés pour le suivi mondial. Ils ont donc demandé à l'OMT de confirmer la disponibilité des données pour les deux indicateurs proposés. Plus précisément, l'équipe spéciale a demandé à l'OMT de déterminer : a) de quelle(s) catégorie(s) les indicateurs proposés relèveraient selon les critères et définitions de classification établis par le Groupe d'experts ; b) s'il existe des méthodologies permettant de produire des agrégats mondiaux et régionaux⁸. Les résultats seront présentés à l'équipe spéciale pour examen et décision en 2024. Une fois la décision prise, l'équipe spéciale travaillera en étroite collaboration avec l'OMT pour préparer une proposition détaillée sur les indicateurs relatifs au tourisme durable à soumettre à l'examen complet de 2025.

V. Programme de travail du Groupe d'experts

36. Le Groupe d'experts recommande que les tâches ci-après soient menées à bien entre mars 2024 et février 2025 :

- a) Préparer et réaliser l'examen complet de 2025 ;
- b) S'attacher à mettre en œuvre le cadre d'indicateurs, avec un accent particulier sur : i) les informations et éléments géospatiaux ; ii) l'intégration des données ; iii) les données non traditionnelles et les innovations en matière de données, toutes destinées à soutenir le suivi des objectifs de développement durable. En outre, le Groupe continuera de partager des données d'expériences et des meilleures pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable (notamment au moyen des plateformes, tableaux de bord et autres outils d'évaluation des avancées consacrés aux objectifs), à la communication et la présentation des données relatives aux objectifs, à la ventilation des données et aux données inclusives, ainsi qu'aux innovations en matière de données et aux mesures prises au niveau national pour combler le manque de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et aux besoins, opportunités et recommandations en matière de renforcement des capacités ;
- c) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées ;
- d) Mettre à jour les processus relatifs à la ventilation des données afin de fournir de nouvelles directives à l'intention des pays et d'assurer la liaison avec les autres groupes de travail dédiés à la ventilation des données et les mécanismes existants en la matière ;
- e) Examiner les travaux et les plans de travail des groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale afin de s'assurer de leur alignement avec les propres travaux du Groupe d'experts ;

⁸ <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

f) Assurer la poursuite des travaux de l'équipe spéciale sur le tourisme durable ;

g) Poursuivre le dialogue avec les organismes responsables afin d'améliorer la circulation et la diffusion à l'échelle mondiale des données sur les objectifs de développement durable ;

h) Organiser des réunions publiques semestrielles, tenir sa quinzième réunion au quatrième trimestre de 2024 et poursuivre ses échanges dans le cadre de réunions mensuelles.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

37. La Commission est invitée à :

a) **prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en application de ses décisions ;**

b) **Exprimer ses vues sur les améliorations annuelles (telles que présentées à l'annexe I) et adopter lesdites améliorations ;**

c) **Exprimer ses vues sur les critères spécifiques et les exigences détaillées en matière de soumission pour l'examen complet du cadre d'indicateurs en 2025 et les adopter ;**

d) **Exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2024 et l'adopter.**

Annexe I

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

Objectif et libellé actuel de l'indicateur
Améliorations apportées à l'indicateur

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

7.b.1/12.a.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)

7.b.1/12.a.1 Capacité installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement et les pays développés (en watts par habitant)

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement, sexuel ou non, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1.3 Proportion de la population victime de violences a) physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.3 Proportion de la population victime de violences a) physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences a) physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

17.6.1 Abonnements à une connexion à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

17.18.1 Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

17.18.1 Indicateurs de capacité statistique

Annexe II

**Sous-indicateurs de substitution pour l'indicateur 2.4.1 :
proportion des zones agricoles exploitées de manière productive
et durable**

<i>Dimension</i>	<i>Thème du sous-indicateur 2.4.1</i>	<i>Indicateur de remplacement du 2.4.1</i>	<i>Couverture des pays (en pourcentage)</i>
Économique	Productivité des terres	Valeur de la production brute par hectare	96
	Résilience	Diversification de la production brute	96
Environnement	Santé des sols	Efficacité de l'utilisation de l'azote	81
	Risque de pollution par les engrais		
	Utilisation de l'eau	Part de l'agriculture dans le stress hydrique (indicateur 6.4.2 désagrégé)	90
		Intensité des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture	80
Social	Sécurité alimentaire	Valeur ajoutée agricole par travailleur	72
	Emploi décent	Emploi informel dans l'agriculture (indicateur 8.3.1 ventilé)	51